



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4576

Contrat de performance énergétique piscine de Vaise et musées Gadagne - Opérations n°09068619 et n°05018003 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" programme n° 20004 et de l'AP n° 2015-1 "Conservation du patrimoine bâtiments culturels 2015-2020" programme n° 20005

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4576 - CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE PISCINE DE VAISE ET MUSEES GADAGNE - OPERATIONS N°09068619 ET N°05018003 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" PROGRAMME N° 20004 ET DE L'AP N° 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE BATIMENTS CULTURELS 2015-2020" PROGRAMME N° 20005 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celles « conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », AP 2015-1, programme 20004 et celle « conservation du patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », AP 2015-1, programme 20005.

Par délibération n° 2015/1493 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a décidé d'élargir et de renforcer son plan climat-énergie territorial à l'horizon 2020 pour lutter contre le changement climatique.

La réalisation de ces actions et l'atteinte des objectifs de la Ville de Lyon repose en partie sur des investissements en matière de travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal, et sur un renforcement des exigences de performance énergétique relatives à son exploitation. En particulier, un plan d'investissement énergétique et développement durable a été défini pour un montant total de 9 200 000 € TTC pour la période 2015-2020.

Par délibération n° 2017/3355 en date du 23 octobre 2017, le Conseil municipal a approuvé le lancement du contrat de performance énergétique « Piscine de Vaise – Musées Gadagne ». Le budget d'investissement, de conception et de réalisation, a été estimé à 3 800 000 € toutes dépenses confondues afin de permettre de proposer un bouquet de travaux attractif pour un opérateur et efficace en terme de performance.

Le contrat de performance énergétique est un contrat global qui confie à un opérateur la conception et la réalisation de travaux qui, associés à la maintenance et à l'exploitation, permet à celui-ci de s'engager sur un niveau de performance énergétique. Ce niveau, choisi par la Ville de Lyon, est défini par rapport à une situation de référence établie sur la base des trois dernières années de fonctionnement des sites. Des exigences de niveaux de service sont également contractualisées.

Outre l'objectif d'économie d'énergie pérenne, ce contrat permet une rénovation des installations techniques des sites qui seront restituées à l'issue du contrat. La durée de ce contrat est de 10 années. La performance ciblée est définie sur la globalité des deux sites. L'opérateur définit la répartition, entre ces deux sites, des travaux et efforts d'exploitation.

Une consultation a été lancée le 4 décembre 2017 selon une procédure de dialogue compétitif, pour un marché public global de performance au sens de l'article 34 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Par décisions en date du 26 février 2018, le pouvoir adjudicateur a désigné les 3 groupements suivants à participer au dialogue compétitif :

- Groupement Engie Axima / BLB constructions /EAI/ L Aydosian architecte DPLG /Nathalie Sandt Sulmont architecte DPLG /Sintec ingénierie ;
- Groupement ARTELIA Bâtiment et industrie : Engie Cofély / ALEP Architectes ;
- Groupement BOUYGUES Energies/ LASA agence Sud Est / SPIE Batignolles Sud Est / CET ingénierie Lyon / Supermixx agence d'architecture /Atelier ISSHIN.

Les commissions de dialogue se sont tenues les 12 et 13 juillet 2018 pour le premier tour, et les 22, 23 et 25 octobre 2018 pour le dernier tour.

Chacune des équipes a remis des offres dans les délais à chaque phase de consultation.

Les offres finales ont été jugées toutes recevables le 29 janvier 2019. Un classement a été proposé à la commission d'appel d'offres d'attribution du 5 février 2019.

Aujourd'hui, la procédure de marché public global de travaux avec dialogue compétitif touchant à sa fin, et l'ensemble des études et travaux étant estimés aujourd'hui à 4 122 000 €, travaux de désamiantage compris, il est proposé de réaliser 2 opérations :

- l'une n° 09068619 « piscine de Vaise – contrat de performance énergétique », financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » programme 20004, pour un montant de 3 512 000 € ;
- et l'autre n° 05018003 « Musées Gadagne – contrat de performance énergétique », financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme 20005, pour un montant de 610 000 €.

Les marchés de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés de prestations intellectuelles et services seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

La dépense de fonctionnement maintenance sera de 2 043 265 € TTC pour les 10 ans de contrat, qui débutera dès 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2015/1493 du 28 septembre 2015, n°2017/3355 du 23 octobre 2017 et n°2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **des 5^e et 9^e arrondissements** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, en page 2, lire :

- lire :

« Les offres finales ont été jugées toutes recevables le 29 janvier **2019**. Un classement a été proposé à la commission d'appel d'offres d'attribution du 5 février 2019. »

- au lieu de :

« Les offres finales ont été jugées toutes recevables le 29 janvier **2018**. Un classement a été proposé à la commission d'appel d'offres d'attribution du 5 février 2019. »

DELIBERE

1 – Les opérations n° 09068619 « Piscine du Vaise – Contrat de performance énergétique » et n° 05018003 « Musées Gadagne – Contrat de performance énergétique » seront respectivement financées par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », programme 20004 et d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Conservation du patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme 20005.

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon :

- sur le programme n° 20004, AP n° 2015-1, opération n° 09068619 et imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 413, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année 2019 : 1 700 000 € ;

Année 2020 : 1 812 000 €.

- sur le programme n°20005, AP n°2015-1, opération n° 05018003 et imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année 2019 : 500 000 € ;

Année 2020 : 110 000 €.

5 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires

concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY